



LA MENSUALISATION

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

- 1- Je soussigné(e), autorise ma banque/poste à prélever de mon compte courant le montant de la mensualité présenté par la STEG.
- 2- Le montant convenu avec la STEG est révisable après une période minimale de 12 mois à produits et services égaux :
 - Si le montant facturé est supérieur au montant prélevé, le restant dû sera échelonné sur la nouvelle période et sans intérêt.
 - Si le montant facturé est inférieur au montant prélevé, le trop perçu sera remboursé intégralement par la STEG.
- 3- La STEG se réserve le droit d'actualiser la mensualité en cours en cas d'ajout d'un nouveau produit ou service (compteur gaz, chauffe eau solaire, augmentation de puissance,...).
- 4- La STEG doit m'informer systématiquement et à temps de toute modification de la mensualité.
- 5- La présente autorisation reste valable en cas de modification du montant de la mensualité et mon compte courant sera débité du montant de la nouvelle mensualité communiquée par la STEG.
- 6- Je me réserve le droit de contester le montant de la mensualité en cas de modification.
- 7- Ce mode de paiement (la mensualisation) peut être annulé par l'une des deux parties à tout moment.
- 8- En cas d'impayé de mensualités, la STEG se réserve le droit d'appliquer le processus de relance et la rupture de l'énergie fournie et ce conformément au cahier des charges de la Société.

Références de l'abonnement :

Nom du titulaire de l'abonnement :

Adresse de correspondance :

Code postal :

Numéro de la CIN : Adresse E-mail :

Téléphone : Domicile : Bureau : GSM :

RIB OU RIP:

Banque/ONP:

Agence :

Signatures

....., le.....
Nom et matricule de l'intervenant

Signé STEG (Visa de l'intervenant)

....., le.....

Signature du client

....., le.....

Accord de la banque/ONP
(Visa et cachet)